



APPEL À CANDIDATURES : RELAIS EUROPE 2023-2025
Annexe 3

LE BUDGET DU PROJET
Année ou exercice 202...

CHARGES	Montant prévisionnel	Montant	PRODUITS	Montant prévisionnel	Montant
	CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats			70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Prestations de services			Fonds propre		
Achats matières et fournitures			74- Subventions d'exploitation		
Autres fournitures			État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs			-		
Location			-		
Entretien et réparation			Région(s) :		
Assurance			-		
Documentation			Département(s) : Relai Europe		
			-		
62 - Autres services extérieurs			Intercommunalité(s) : EPCI ¹		
Réunion			-		
Animations			Commune(s) :		
Formation			-		
Axe 1 : sensibilisation					
Axe 2 : Projet européen					
Temps forts Europe					
			Organismes sociaux (détailler) :		
63 - Impôts et taxes			-		
Impôts et taxes sur rémunération,			Fonds européens		
Autres impôts et taxes			-		
64- Charges de personnel			L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)		
Rémunération des personnels			Autres établissements publics		
Charges sociales					
Autres charges de personnel			75 - Autres produits de gestion courante		
65- Autres charges de gestion courante			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
			Aides privées		
66- Charges financières			76 - Produits financiers		
67- Charges exceptionnelles			77- produits exceptionnels		
68- Dotation aux amortissements			78 – Reprises sur amortissements et provisions		
	CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		
	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES²				
86- Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860- Secours en nature			870- Bénévolat		
861- Mise à disposition gratuite de biens et services			871- Prestations en nature		
862- Prestations					
864- Personnel bénévole			875- Dons en nature		
TOTAL			TOTAL		
	La subvention de€ représente% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.				

1 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

2 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables - voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr ».